



Règlement – Aquathlon d'Annemasse – 27/09/2026

L'Aquathlon d'Annemasse est une manifestation sportive organisée par le club Trisaleve Annemasse Agglo affilié à la Fédération Française de Triathlon et dûment habilité par l'attribution d'un agrément fédéral à faire respecter l'ensemble des règles qui régissent les organisations FFtri.

L'épreuve se déroule à la Piscine de Château Bleu, Annemasse, de 9h00 à 13h00.

L'inscription d'un concurrent à la compétition vaut prise de connaissance et acceptation du règlement de la Fédération Française de Triathlon à retrouver sur www.fftri.com rubrique « Pratiquer » puis « Règlementation sportive ». Toutes les informations, programmes, inscriptions, tarifs et parcours sont à retrouver sur le site internet www.trisaleve.fr, rubrique « Aquathlon ».

Article I : Programme et inscriptions

L'Aquathlon comprend 4 épreuves en Contre-la-Montre (CLM) distinctes, réparties en deux catégories : courses adultes et courses jeunes. Sur les courses adultes, une participation en relais est possible.

Épreuve	Catégorie	Natation	Course à pied	Heure départ	Places max
Aquathlon M	Adultes (≥ 18 ans)	1500 m piscine (CLM)	10 km – bords de l'Arve	9h00	50
Aquathlon S – Vague 1	Adultes (≥ 16 ans)(les moins rapides)	800 m piscine (CLM)	5 km – bords de l'Arve	10h00	50
Aquathlon S – Vague 2	Adultes (≥ 16 ans)(les plus rapides)	800 m piscine (CLM)	5 km – bords de l'Arve	10h40	50
Jeunes 1 – Mini-Poussins – Vague 1	6 – 9 ans	50 m piscine (CLM)	500 m autour de la piscine	11h30	25
Jeunes 1 – Mini-Poussins – Vague 2	6 – 9 ans	50 m piscine (CLM)	500 m autour de la piscine	11h45	25
Jeunes 2 – Poussins/Pupilles - Vague 1	10 – 13 ans	150 m piscine (CLM)	1 km autour de la piscine	12h00	25
Jeunes 2 – Poussins/Pupilles – Vague 2	10 – 13 ans	150 m piscine (CLM)	1 km autour de la piscine	12h30	25





Article II : Règles de course

Général

Le retrait des dossards s'effectue le jour de l'événement à l'accueil de la piscine de Château Bleu. Chaque concurrent doit élarger la feuille de départ après présentation de la licence originale FFTRI Compétition (pour les licenciés) ou signature de l'assurance journée (Licence expérience pour les non-licenciés).

Les mineurs non-licenciés devront également présenter une autorisation parentale.

Aucun dossard ne sera délivré moins de 30 minutes avant le départ de l'épreuve concernée.

Chaque concurrent trouvera dans son enveloppe :

- ➔ Un dossard : son port est interdit lors de la partie natation et est obligatoire sur la course à pied.
- ➔ Un bracelet à puce sera fourni par l'organisateur : ce bracelet sera porté à la cheville gauche.
La non remise du bracelet à l'issue de la course sera facturée 30 euros.
- ➔ Un bonnet de couleur sera fourni par l'organisateur, il sera à porter lors de la partie natation et à laisser au bord du bassin lors de la sortie du bassin.

L'aquathlon est sous le contrôle des arbitres officiels désignés par la FFTRI, seul l'arbitre principal est habilité à traiter les réclamations.

L'ordre des épreuves enchaînées est : **natation, course à pied.**

Aucune aide extérieure, accompagnement ou abandon de matériel ou déchet durant toute l'épreuve ne sont autorisés (ravitaillement, décharge de matériel, etc.) sous peine de sanction pouvant aller **jusqu'à disqualification par carton rouge.**

L'utilisation de tout dispositif ou artifice, mécanique, motorisé ou non, permettant d'améliorer la performance et/ou soulager l'effort du participant est interdit.

Utilisation interdite de lecteur vidéo, audio, téléphone ou tout autre matériel électronique, en fonction d'écoute ou de communication.

Nudité interdite durant toute l'épreuve, **torse nu interdit** lors de la course à pied.

Il est fortement conseillé aux concurrents d'avoir une ceinture porte dossard avec 3 points d'attache.

Un seul dossard est fourni.

Natation :

- La natation se déroule en piscine intérieure à la Piscine de Château Bleu.
- Le départ est donné en Contre-la-Montre : les participants s'élancent individuellement toutes les 10 secondes, 8 par vague (un par couloir), dans l'ordre de leur dossard.
- Chaque athlète nage dans sa ligne uniquement.
- Le port du bonnet de bain fourni par l'organisation est obligatoire. Sa couleur identifie le concurrent (rouge, bleu, vert, rose, blanc, orange).
- La combinaison de natation est interdite.
- Il est interdit de prendre appui sur les lignes d'eau ou les bords du bassin pour se propulser.





Les départs adultes sont donnés en Contre-la-Montre individuel (CLM) : les athlètes s'élancent toutes les 10 secondes par groupe de 8 (un par couloir), dans l'ordre d'attribution des dossards.

La piscine dispose de 8 couloirs et seront tous utilisés avec un maximum de 6 athlètes par ligne.

Les départs enfants se feront en mass start.

Transition :

- À la sortie du bassin, les participants rejoignent la zone de transition (à l'extérieur de la piscine) pour enfiler leurs chaussures de course.
- Le chronomètre ne s'arrête pas pendant la transition.
- Le dossard doit être visible à l'avant du corps dès la sortie de la zone de transition.

Course à pied :

- Pendant l'épreuve de COURSE A PIED le dossard doit être porté sur le ventre.
- Celui-ci doit être visible et ne doit pas être modifié et plié.
- L'utilisation des bâtons de marche est interdite.
- L'utilisation de tout dispositif d'aide à la progression est interdite.
- Épreuves adultes (M et S) : la course à pied se déroule le long de l'Arve en partant de la piscine, sur un parcours balisé. Les ravitaillements sont positionnés à l'arrivée et au demi-tour du 5 km.
- Les coureurs de la course M devront récupérer un chouchou à mi parcours (demi tour au km 5).
- Épreuves jeunes (Jeunes 1 et Jeunes 2) : la course à pied se déroule autour de la piscine du Château Bleu.
- Le parcours doit être suivi scrupuleusement. Tout participant ne respectant pas le tracé ne sera pas classé.
- La même ligne d'arrivée est utilisée pour les courses adultes et jeunes.

ABANDON ET PENALITES :

Tout abandon devra être signalé à l'organisation.

Le concurrent devra alors remettre son dossard et sa puce de chronométrage à l'équipe de chronométrage sur la ligne d'arrivée.

Article III : Inscriptions

Toute inscription est ferme et définitive.

En cas d'annulation de l'inscription ou de non-participation à l'épreuve, le participant ne pourra pas prétendre à un remboursement des droits d'inscription.

Une annulation de l'inscription pourra être accordée sur présentation d'un certificat de contre-indication à la pratique du triathlon jusqu'à trois jours avant l'épreuve.

Annulation de l'événement indépendante de la volonté de l'organisateur :

En cas d'annulation de l'événement indépendante de la volonté de l'organisateur (cas de force majeure, impératifs de





sécurité, conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc...) aucun remboursement ne pourra être effectué et le participant ne pourra pas réclamer le paiement de dommages-intérêts à l'organisateur.

Les inscriptions se font en ligne sur le site www.chronoconsult.fr jusqu'au 25 septembre 2026.

- Adultes (Aquathlon M et S) : places limitées à 50 participants par vague/distance.
- Jeunes (Jeunes 1 et Jeunes 2) : places limitées à 25 par vague.
- La vague de départ S (Vague 1 / Vague 2) est attribuée par l'organisation selon les temps prévisionnels déclarés à l'inscription.

Tarifs :

Épreuve	Tarif inscription	Pass compétition (non licencié FFTRI)
Aquathlon M (1 500 m + 10 km)	30 €	+ 10 €
Aquathlon S (800 m + 5 km)	20 €	+ 7 €
Jeunes 1 & Jeunes 2	12 €	+ 4 €

Le Pass compétition journée (licence journée FFTRI) est obligatoire pour les participants non licenciés FFTRI souhaitant concourir. Pour les mineurs non licenciés, le pass est gratuit.

Article IV : Responsabilité Civile

Les concurrents licenciés à la journée sont couverts en Responsabilité Civile par l'assurance de la FFTRI. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait subvenir pendant une épreuve, dû au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité des organisateurs, des services de police ou de gendarmerie. L'organisation décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet et de matériel.

Article V – Chronométrage

Le chronométrage est assuré par puce électronique intégrée au dossard. Le chronomètre démarre lors du départ en piscine et s'arrête au franchissement de la ligne d'arrivée en course à pied.

Le temps de transition est inclus dans le temps final.

- Toute puce non rendue sera facturée au participant.
- Les résultats officiels seront publiés sur le site de l'événement dans les 24 heures suivant la course.

Article VI – Règles et comportement





- L'entraide entre concurrents (matériel, propulsion, aspiration) est strictement interdite sous peine de disqualification.
- Le jet de déchets en dehors des zones prévues est passible de sanction.
- Les participants doivent traiter les autres concurrents, bénévoles, arbitres et spectateurs avec respect et courtoisie.
- Le port d'un vêtement couvrant le haut du corps est obligatoire lors de la course à pied.
- Le dossard doit rester visible sur le devant du corps pendant toute la course à pied.
- Les juges-arbitres désignés par la FFTri et le Directeur de course sont habilités à prendre toute décision en matière de sécurité et de sanctions, y compris la disqualification ou l'arrêt de course.

Article VII – Sécurité et assistance médicale

La sécurité de l'épreuve est assurée par l'organisation conformément au dossier technique déposé auprès des autorités compétentes (réfèrent : Isabelle Mazzella).

- Des secouristes sont présents pendant toute la durée de l'événement.
- Un coureur faisant appel au service médical se soumet à son autorité et accepte ses décisions, pouvant inclure l'arrêt de course.
- Il appartient à chaque concurrent de porter assistance à toute personne en danger et d'alerter les secours.
- Tout concurrent présentant des signes de détresse physique pourra être arrêté par le service médical.

Article VIII – Récompenses

Chaque participant, adulte ou enfant, reçoit une médaille de finisher à l'arrivée.

Il y aura des lots pour les podiums des catégories enfants, cadets, juniors, seniors et vétérans.

Article IX – Droit à l'image et données personnelles

Par sa participation, chaque concurrent autorise l'organisation à utiliser son image (photos, vidéos) dans le cadre de la promotion de l'événement, sur tous supports, sans contrepartie financière.

Les données personnelles collectées lors de l'inscription sont utilisées exclusivement dans le cadre de l'organisation de l'épreuve et ne sont pas cédées à des tiers sans consentement.

Toute opposition motivée doit être communiquée par écrit à l'organisation avant le jour de l'événement.

Article X – Contact et informations





Organisateur : Trisalève Annemasse Agglo

Co-Présidente : Isabelle Mazzella

Contact : info.trisaleve@gmail.com

Site internet : <https://www.trisaleve.fr/page/1978477-accueil>

La participation à l'épreuve implique l'acceptation complète du présent règlement

